

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les Règles Avis technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Comptabilité réglementaire
Crédit
Haute direction
Institutions
Opérations
Pupitre de négociation
Vérification interne

Personne-ressource :

Mindy Kwok

Analyste de l'information, Politique de
réglementation des membres

416 943-6979

mkwok@iiroc.ca

10-0203

Le 28 juillet 2010

Liste des bourses et des associations reconnues pour déterminer les entités admissibles à titre d'entités réglementées

Vous trouverez ci-joint [une liste des bourses et des associations](#) reconnues qui satisfont aux critères prévus dans la définition d'« entités réglementées » figurant dans les directives générales et définitions des Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes (Formulaire 1). La liste remplace la liste antérieure, publiée dans l'Avis de l'OCRCVM 08-0094 et entre en vigueur immédiatement.

La mise à jour comprend maintenant la *Central Bank and Financial Services Authority of Ireland* (CBFSAI). La CBFSAI n'est reconnue qu'à titre d'entreprise d'investissement visée par la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID).

Règles pour les courtiers membres de l'OCRCVM visées dans le présent avis

- Formulaire 1, Directives générales et définitions, définition du terme « entités réglementées ».